

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN

Enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Baie du Cotentin et à l'abrogation de la carte communale des communes suivantes : Auvers – Baupte - Montmartin en Graignes - Saint Pellerin

Il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet arrêté de PLUI et sur l'abrogation des 4 cartes communales pendant 33 jours consécutifs,

Du lundi 12 août 2024 au vendredi 13 septembre 2024 inclus.

Par arrêté n° 2024-450 en date du 23 juillet 2024 le Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet arrêté du PLUI de la Baie du Cotentin et sur l'abrogation des cartes communales.

Le siège de l'enquête est à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, 2 Le Haut Dick 50500 Carentan Les Marais.

Au terme de l'enquête publique, le dossier d'arrêt du PLUI et l'abrogation des 4 cartes communales devront être approuvés par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et au vu de cette délibération, Monsieur le Préfet de la Manche décidera l'abrogation des cartes communales

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen a constitué une commission d'enquête composée comme suit :

Présidente : Mme Antoinette DUPLENNE

Membres titulaires : Monsieur Henri LEPORTOUX et Monsieur Michel RAIMBEAULT

L'enquête se déroulera simultanément au siège de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et dans les mairies et les mairies déléguées (cf tableau ci-dessous)

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par les membres titulaires de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux ci-dessous indiqués aux jours et heures habituels d'ouverture aux administrés, à l'exception des jours fériés et fermeture exceptionnelle pour congés.

Désignation	ADRESSE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
CC DE LA BAIE DU COTENTIN	2, le Haut Dick	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.
AUVERS	26 rue de l'Eglise	Les Mardis de 8h à 12h et les Jeudis de 14h00 à 17h00
BAUPTTE	4 rue des Ecoles	Les Mardis et Jeudis de 14h00 à 17h00. Les Lundis et mercredis de 9h à 11h30
BLOSVILLE	5 Le Bourg	Les lundis de 14h00 à 18h00 et les Vendredis de 9h00 à 13h00
CARENTAN	Hôtel de ville boulevard de Verdun	Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h45 et le vendredi de 08h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h45
CHEF DU PONT	8 rue de la Libération	Les Jeudis de 14h à 17h
ETIENVILLE	10 route de l'Eglise	Les Mardis et Jeudis de 15h00 à 17h00
MEAUTIS	2 Le Bourg	Les Mardis de 10h00 à 12h00 et les Vendredis de 16h00 à 18h00
MONTMARTIN EN GRAIGNES	3 route de l'Abbé Bihel	Les Mardis de 9h00 à 12h00
PICAUVILLE	30 rue d'Utah Beach	Le lundi de 9h00 à 12h30, du Mardi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le Samedi de 9h00 à 12h30
RAVENOVILLE	2 Place de la Mairie	Les Mercredis de 10h00 à 12h00
ST COME DU MONT	26 rue des Ecoles	Les Mardis de 14h à 17h
SANT HILAIRE PETITVILLE	Rue des Fleurs	Du Lundi au Jeudi de 08h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h45 et le Vendredi de 08h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h45
SAINTE MARIE DU MONT	2 Place de l'Eglise	Les Lundis de 13h30 à 17h00 et les Mardis et Vendredis de 9h00 à 13h00
SAINT MERE EGLISE	6 Cap de Laine	Pour le mois d'août : du mardi au samedi de 8h30 à 12h Pour le mois de septembre : Les Lundis de 13h30 à 18h, Les Mardis et Jeudis de 8h30 à 12h, Les Mercredis et Vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, Les Samedis de 8h30 à 12h
LES VEYS	5 rue de l'Eglise	Les Mardis de 13h15 à 17h15
SAINTENY	2 Place St Pierre	Les Lundis et Vendredis de 16h30 à 18h00 et les Mercredis de 09h00 à 12h00
TRIBEHOU	946 Le Bourg	Les Mardis de 14h à 17 h et les Vendredis de 9h à 12h

Les commissaires enquêteurs se tiendront à disposition du public pour recevoir les observations sur le projet aux jours et heures ci-dessous :

Lieux	Date	Heures
CC de la Baie du Cotentin	lundi 12 août 2024	9 h à 12 h
SAINTENY	lundi 12 août 2024	14 h à 17 h
AUVERS	mardi 13 août 2024	9 h à 12 h
RAVENOVILLE	lundi 19 août 2024	9 h à 12 h
STE MARIE du MONT	lundi 19 août 2024	14 h à 17 h
STE MERE EGLISE	jeudi 22 août 2024	9 h à 12 h
ETIENVILLE	jeudi 22 août 2024	14 h à 17 h
PICAUVILLE	samedi 24 août 2024	9 h à 12 h
BAUPTTE	lundi 26 août 2024	9 h à 12 h
BLOSVILLE	vendredi 30 août 2024	9 h à 12 h
TRIBEHOU	mardi 3 septembre 2024	9 h à 12 h
LES VEYS	mardi 3 septembre 2024	14 h à 17 h

Lieux	Dates	Heures
CARENTAN (mairie)	mardi 3 septembre 2024	14 h à 17 h
ST HILAIRE PETITVILLE	jeudi 5 septembre 2024	9 h à 12 h
CHEF DU PONT	jeudi 5 septembre 2024	14 h à 17 h
MEAUTIS	vendredi 6 septembre 2024	15 h à 18 h
MONTMARTIN en GRAIGNES	mardi 10 septembre 2024	9 h à 12 h
ST COME DU MONT	mardi 10 septembre 2024	14h à 17 h
Communauté de Communes de la Baie du Cotentin	vendredi 13 septembre 2024	14 h à 17 h

Chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Au service de l'urbanisme de la CCBDC aux horaires d'ouverture et dans les mairies, lieu de permanence ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessus ;
- sur les sites internet de la CCBDC <https://www.ccbdc.fr> et le site du registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/5548

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions sur le projet de PLUI et l'abrogation des cartes communales

- sur les registres d'enquête papier,
- au service de l'urbanisme de la CCBDC aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur ;
- sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5548>
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5548@registre-dematerialise.fr. Ces contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- par courrier postal à l'attention de la commission d'enquête à l'adresse suivante Communauté de Communes de la Baie du Cotentin – 2, le Haut Dick – 50500 CARENTAN LES MARAIS

Fin de l'enquête :

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par un membre de la commission d'enquête qui disposera d'un mois pour transmettre au Président de la CCBDC le dossier avec son rapport, ses conclusions et avis motivés.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- Au service de l'urbanisme de la CCBDC aux jours et heures précisés ci-dessus ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la CCBDC

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication du rapport et avis selon la réglementation en vigueur.

La CCBDC se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI de la Baie du cotentin après modifications pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et de l'enquête publique unique. L'abrogation des cartes communales du territoire sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire.